

FONDS D'ACCESSIBILITE 2023

---- Informations----

Un fonds d'accessibilité d'un million d'euros au plan national est consacré à des aides (hors bâti) pour les structures culturelles qui en font la demande. Ciblé jusqu'en 2021 sur les structures du spectacle vivant, le fonds concerne aujourd'hui les structures de tous les domaines artistiques et culturels (livre et lecture, cinéma et audiovisuel, architecture, patrimoine, musées, spectacle vivant, arts plastiques et arts visuels).

La nature des projets éligibles est large : outre l'acquisition de matériel spécifique, le fonds permet également de soutenir des formations et le développement d'outils de communication adaptés mais aussi la mise en œuvre d'audiodescription ou de traduction LSF. Dans tous les cas, les crédits accordés devront permettre d'accompagner la politique d'accès à l'offre culturelle pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et l'ensemble des personnes hébergées ou accompagnées au sein d'établissements médico-sociaux ou de santé.

Cette année une attention particulière sera portée aux projets favorisant la mise en réseau des acteurs et la mutualisation des outils.

Les projets issus de structures initiant une démarche globale en faveur de l'accessibilité universelle seront également recherchés.

La priorisation des demandes tiendra compte :

- de l'équilibre géographique des porteurs de projets,
- de la représentativité des différentes disciplines et domaines artistiques et culturels,
- du renouvellement des bénéficiaires,
- du taux d'intervention de la structure.

Attention les projets d'actions culturelles ne seront pas retenus dans le cadre de cet appel à projets

Seules seront prises en charge les dépenses engagées en 2023.

Le montant des subventions accordées ne pourra pas être inférieur à 3 000 euros.

Le plafond du taux d'intervention de la DRAC est fixé à 80 % du coût total du projet.

Les structures veilleront à intégrer dans l'objet de leur demande la mention « Fonds d'accessibilité ».

Les structures ayant déposé un projet seront informées, par la DRAC, de la suite donnée à leur demande de financement.

La date limite de dépôt des demandes est fixée au 31 juillet 2023.

contact@lamecano.fr